Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 2: 50 ans de paix du travail : et demain?

Vorwort: 50e anniversaire de la paix du travail : réactiver le dialogue social

Autor: Gentil, Pierre-Alain

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

50° anniversaire de la paix du travail

Réactiver le dialogue social

Par Pierre-Alain GENTIL, secrétaire général de l'ADIJ



La «paix du travail», dont on fête cette année le cinquantenaire, représente l'un des piliers de la vie économique et sociale de notre pays. Aux yeux de l'étranger, elle constitue même une particularité helvétique, qu'illustrent d'ailleurs des comparaisons internationales bien connues (cf. graphique p. 12).

Le présent Bulletin de l'ADIJ ne prétend naturellement pas dresser le bilan exhaustif des cinquante années de paix du travail. Son but est plus modeste. Nous avons tout d'abord pensé, avec la complicité de François Kohler, qu'il convenait de rappeler les circonstances dans lesquelles sont nés, en 1937, les accords de paix du travail. Ensuite, en laissant à plus qualifiés que nous le soin de porter un jugement sur les acquis ou les pertes des cinquante années écoulées, nous avons demandé à quatre personnalités jurassiennes, engagées à des titres divers dans la vie économique, de se prononcer sur l'avenir des relations entre partenaires sociaux.

On verra que leurs réponses sont nuancées et parfois teintées d'inquiétude. La paix du travail n'apparaît à personne comme une fin en soi, mais comme un moyen – parfois aléatoire et assurément perfectible – d'améliorer le dialogue entre partenaires sociaux et de favoriser le partage équitable des revenus et des responsabilités. C'est peu, diront d'aucuns, d'en rester encore et toujours à un problème de partage du gâteau. C'est beaucoup, diront d'autres, de pouvoir en parler autour d'une table et non à coups de pavés. Chaque lecteur du Bulletin de l'ADIJ a assurément son propre avis sur la question...

Quel grain à moudre?

Demeure un problème, qui nous paraît mériter attention, pendant – et surtout après – les flonflons du 50°. C'est celui du «grain à moudre», pour reprendre une expression chérie par les partenaires sociaux et les médias français. Plus clairement: «de quoi peuvent ou doivent discuter les partenaires sociaux?» Dans notre région, qui souffre de difficultés connues et préoccupantes, le dialogue social ne saurait se limiter au choix du papier peint de la cantine ou autres questions subalternes. Oserait-on espérer que l'anniversaire d'un engagement contractuel – et donc perfectible – pousse les héritiers spirituels des signataires et la collectivité tout entière à une réflexion approfondie et exigeante sur son avenir économique?

Ce serait assurément la manière la plus utile, sinon la plus confortable, de célébrer ce cinquantième anniversaire.

P.-A. G.